



Association Préalys - Ville de Colmar
AUTORISATION PARENTALE
DE PRISE DE VUE
D'UN MINEUR ET UTILISATION DE SON IMAGE
ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Madame, Monsieur (représentant légal de l'enfant).....

.....
Demeurant.....

.....

Autorise l'Association Préalys et la Ville de Colmar

N'autorise pas l'Association Préalys ni la Ville de Colmar

À réaliser, fixer, reproduire et publier/diffuser, avec ou sans modifications, des photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements sonores de notre enfant mineur dans l'ensemble des activités périscolaires et de la restauration scolaire.

Les prises de vues pourront être exploitées et utilisées pour les affichages au sein des structures de Préalys, dans le cadre de reportages, venues de journalistes, souvenirs, décorations ou pour le besoin d'une activité.

Nom, prénom de l'enfant.....

Né(e) le..... **À**

Scolarisé(e) à l'école.....

Maternelle **Élémentaire**

À..... Le.....

Le représentant légal :
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »